

17/01/00

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**Déposé conformément à l'art.50 du Règlement**

**Par MORGANTINI, ALAVANOS, THEONAS au nom du groupe GUE/NGL**

**Sur les violences interconfessionnelles en Égypte**

BS-69/00

Le Parlement Européen,

- A. Alarmé par les récents massacres du 1er et 2 janvier 2000 en Haute-Égypte dont ont été victimes des citoyens égyptiens de confession copte ;
  - B. Vivement préoccupé par les graves menaces et intimidations adressées à plusieurs reprises à l'encontre de la minorité copte en Égypte ;
  - C. Alarmé par la montée en Égypte des actes de violence à caractère religieux contre des civils égyptiens ou étrangers, et rappelant à ce propos les massacres du mars 1992, novembre 1997 et août 1998 ;
1. Demande qu'en Égypte soit garantie la liberté d'expression religieuse et de culte, conformément aux différentes conventions internationales signées aussi par le gouvernement égyptien ;
  2. Demande aux autorités égyptiennes de faire toute la lumière sur les récents actes de violence contre la minorités coptes et de traduire en justice les responsables de ces actes ;
  3. Exhorte les autorités égyptiennes à la plus grande vigilance et à la plus grande fermeté envers l'intégrisme et l'intolérance religieuse, qui engendrent le fanatisme ;
  4. Charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au Président et au Parlement de l'Égypte.

**Résolution: EGYPTE-COPTES**

**Responsable: STEFANO SQUARCINA (74396)**

*sec. gen. adj.*

284.619